

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2006/010333**
n° de gestion : **1988B02617**
n° SIREN : **347 984 254 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 17/05/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LETTRING SERVICE société anonyme à conseil d'administration

418 rue Companet 69140 Rillieux la Pape -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.



www.exco-loire.fr

Z.I. Molina La Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. : 04 77 47 64 35
Fax : 04 77 47 64 50
exco-loire@exco.fr

LETTRING SERVICE

Société Anonyme au capital de 1 706 000 €

151 rue Franklin Roosevelt
69150 Décines - Charpieu

RCS Lyon : 347 984 254

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME LETTRING SERVICE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Messieurs les Associés
de la Société LETTRING SERVICE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L. 225 -244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, et sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital prévue à la première résolution des délibérations de l'AGE du 24 mai 2006, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Saint Etienne, le 9 mai 2006

Le Commissaire aux Comptes

EXCO Loire
Brigitte DUBOIS